

DATE DE CONVOCACTION : 02/12/2022  
02/12/2022

DATE D’AFFICHAGE :

Présents : BERTHET Sandrine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, BENEITO Christian, CHATELAIN Eric, CHEVRIER-GROS Sébastien, GARDET-CADET Michel

Excusés : ALIOUA Yacine (donne pouvoir à Michel GARDET-CADET), DRAGNEA Cindy (donne pouvoir à Patrick GRANDCHAMP)

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13  
VOTANTS : 13

PRÉSENTS : 11

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.  
Gisèle GIANNINA est élue secrétaire de séance.

### DÉLIBÉRATION N° 38/2022

#### VALIDATION DES CHEQUES ASSOCIATION

#### Année scolaire 2022/2023 – 1<sup>er</sup> versement

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 12 décembre 2003 concernant la modification du règlement des "chèques Associations".

Pour l'année scolaire 2022/2023, 69 enfants sont éligibles au dispositif des chèques association. En septembre, la distribution a concerné 45 enfants, soit 90 chèques association.

A ce jour, 52 chèques associations ont été retournés en mairie pour remboursement, pour un montant total de

**2 600 €.**

Cette somme se divise en deux parties : **1 820 Euros** sont destinés à aider les familles et **780 Euros** pour aider les associations qui accueillent les enfants de Tournon.

Le détail de la répartition de ces subventions est fourni en annexe de cette délibération.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **DÉCIDE** d'attribuer, aux associations ayant retourné les chèques associations en mairie, des subventions pour un montant total de **2 600 Euros** selon la répartition jointe à cette délibération
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires correspondants seront prévus au budget.

Le Maire  
Sandrine BERTHET

Le (la) Secrétaire de séance

Transmis au contrôle de  
légalité

Le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217302975-20221209-2022\_38-DE

Accusé certifié exécutoire

Publié le

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022



CHEQUES ASSOCIATIONS  
DÉLIBÉRATION DU 9 DÉCEMBRE 2022  
(année scolaire 2022-2023 - 1er versement)

ASSOCIATIONS	CHEQUES ASSOCIATIONS UTILISÉS PAR LES FAMILLES et retournés en mairie par les associations		REPARTITION FAMILLE/ASSOCIATION		TOTAL
	Nbre de chèques	Nbre d'enfants Valeur : 50€/chèque (2 chèques/enfant)	Participation frais d'inscription 35 € par chèque	Subv association 15 € par chèque	
MOVE & FIT - MERCURY	2	1	70	30	100
TAI JUTSU CLUB 73 - FRONTENEX	4	2	140	60	200
AVANT-GARDE ALBERTVILLE	3	2	105	45	150
MCCS MOTO CLUB COMBE DE SAVOIE - VERRENS ARVEY	2	1	70	30	100
LA PALETTE - ALBERTVILLE	1	1	35	15	50
TENNIS OLYMPIQUE D'ALBERTVILLE	2	1	70	30	100
JUDO OLYMPIQUE DES 4 VALLES - ALBERTVILLE	10	5	350	150	500
FOOTBALL CLUB DE MERCURY	2	1	70	30	100
SOUA STADE OLYMPIQUE UGINE ALBERTVILLE	4	2	140	60	200
DAUPHINS UGINOIS	2	1	70	30	100
TENNIS CLUB DE FRONTENEX	1	1	35	15	50
CLUB DE DANSE JAZZ YAKADANSE - MERCURY	4	2	140	60	200
UNION OLYMPIQUE ALBERTVILLE TARENNAISE - ALBERTVILLE	7	4	245	105	350
DANSE A LA CLE - FONTENEX	4	2	140	60	200
HAPKIDO ALBERTVILLE	4	2	140	60	200
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>28</b>	<b>1820</b>	<b>780</b>	<b>2600</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217302975-20221209-2022\_38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2022

Publication : 14/12/2022